

BIENVENUE

Projet éolien
communautaire
MRC de
Rivière-du-Loup



INFORMATION GÉNÉRALE

Cette séance d'information publique est la première d'une série de consultations s'adressant à la communauté concernée par le projet éolien communautaire.

Elle précède le dépôt de la soumission à Hydro-Québec.

À cette étape, nous souhaitons vous transmettre la principale information sur le projet. Nous voulons aussi connaître vos préoccupations.



DEUX SITES À L'ÉTUDE

Afin de maximiser ses chances de voir un projet retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres, la MRC de Rivière-du-Loup soumissionnera deux projets éoliens communautaires.

Deux sites sont à l'étude :

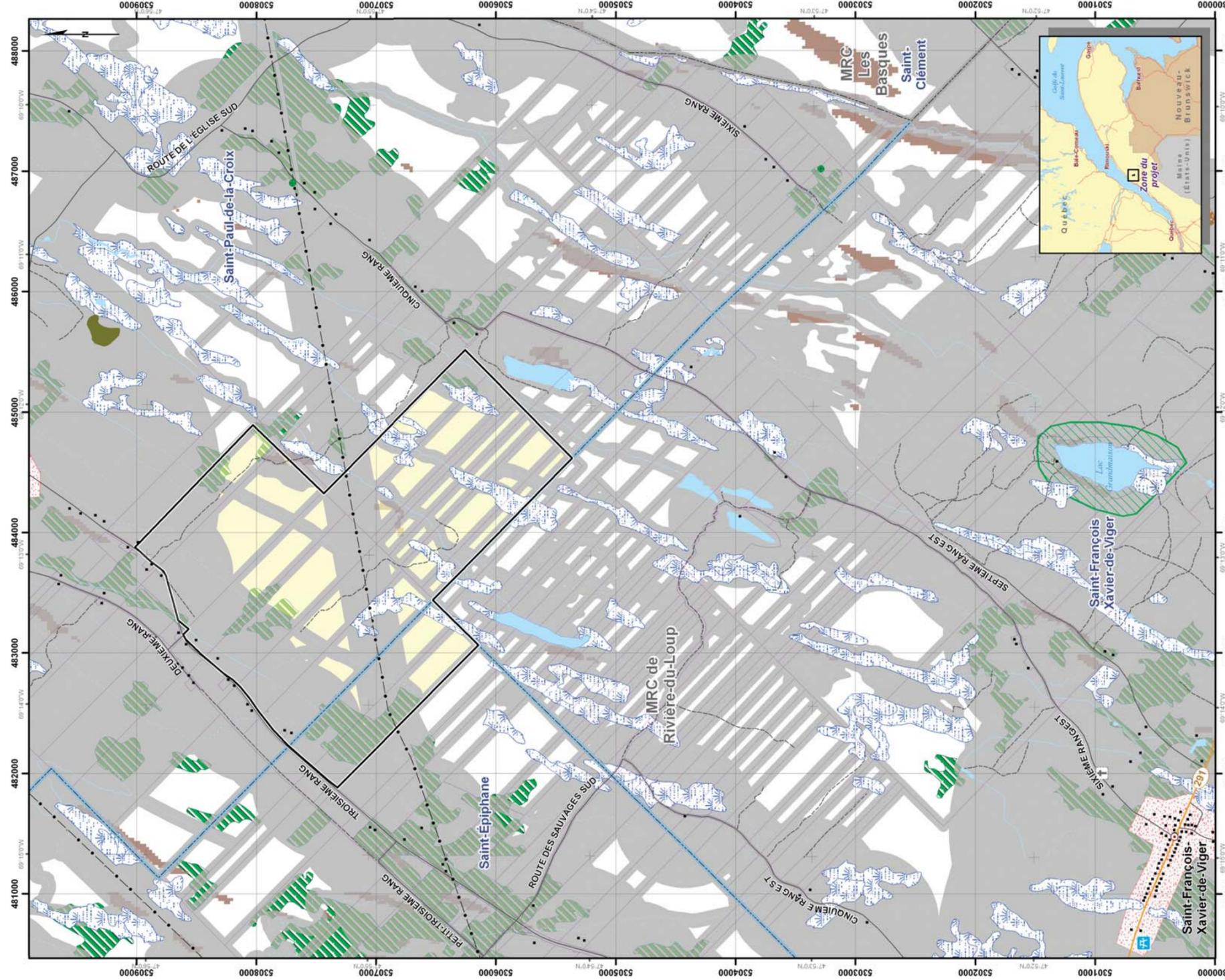
- l'un situé à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane (projet Viger-Denonville)
- et l'autre à Saint-Antonin (projet du canton de Whitworth).

Un seul des deux projets pourra être retenu par Hydro-Québec.

LE PROJET ÉOLIEN DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP (VIGER-DENONVILLE)

- En réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution
- 12 à 16 éoliennes en terres privées
- Situé à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane
- 24 mégawatts (MW) \approx de l'électricité pour 4800 maisons
- Projet éolien communautaire issu d'un partenariat de la MRC de Rivière-du-Loup et d'Innergex Énergie renouvelable

LOCALISATION DU PROJET ÉOLIEN VIGER-DENONVILLE



INNERGEX
Énergie renouvelable
Renewable Energy

Parc éolien de Viger-Denonville

PROJET ÉOLIEN VIGER-DENONVILLE
13 avril 2010

Projections: UTM, Zone 18, NAD83
Sources: Carivac, Géobase, MRIF, SEF, CPTAQ, MRC de Rivière-du-Loup
et Industrie Canada (Novembre 2009).
© 2010 Invergex et Invergex Inc. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est formellement interdite.

**CONTRAINTES À L'IMPLANTATION
DES ÉOLIENNES**

Légende

<ul style="list-style-type: none"> Limite du projet de parc éolien Bâtiment Système de radiocommunication Village Cimetière Terrain de pique-nique Ligne de transmission d'énergie Route collective Route locale Chemin Cours d'eau intermittent 	<ul style="list-style-type: none"> Limite d'unité d'évaluation Limite de municipalité Limite de MRC Périmètre urbain Zone récréative Déchet domestique Erablière Zone forestière de production Terre humide Plan d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Zone de contrainte (différents rayons) Pente forte (>15%) Zone d'implantation possible
--	--	--

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Durant la construction

- Investissement total : environ 75 millions
- Travaux : environ 12 millions
- 50 travailleurs durant la construction

Durant l'exploitation du parc éolien

- 120 000 \$ par année partagés moitié-moitié entre la MRC et les municipalités où se situera le projet. Ce montant sera indexé de 2 % par année et sera versé durant 20 ans.
- Un bénéfice de l'ordre de 22 millions pour les 20 ans d'exploitation du parc éolien partagé entre les municipalités qui participent au projet.



RÉPARTITION DE L'INVESTISSEMENT POUR LA MISE DE FONDS ET DES REVENUS POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

La MRC de Rivière-du-Loup est le seul investisseur communautaire dans le projet.

D'année en année, suivant la volonté du conseil des maires, les revenus du projet éolien pourront être investis dans des projets régionaux ou répartis entre les municipalités dans les proportions présentées dans ce tableau.

Municipalités	Parts
Cacouna	3,59 %
L'Isle Verte	8,80 %
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Ne participe pas
Notre-Dame-du-Portage	5,38 %
Rivière-du-Loup	50,57 %
Saint-Antonin	7,60 %
Saint-Arsène	2,45 %
Saint-Cyprien	4,19 %
Saint-Épiphane	3,22 %
Saint-François-Xavier-de-Viger	1,78 %
Saint-Hubert	6,17 %
Saint-Modeste	2,25 %
Saint-Paul-de-la-Croix	3,99 %

EXEMPLE D'UNE ÉOLIENNE DE 2 MW

Caractéristiques

- Hauteur de la tour: 80 mètres
- Diamètre du rotor: 92 mètres
- Nombre de tours/minute: 8 à 15



ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE

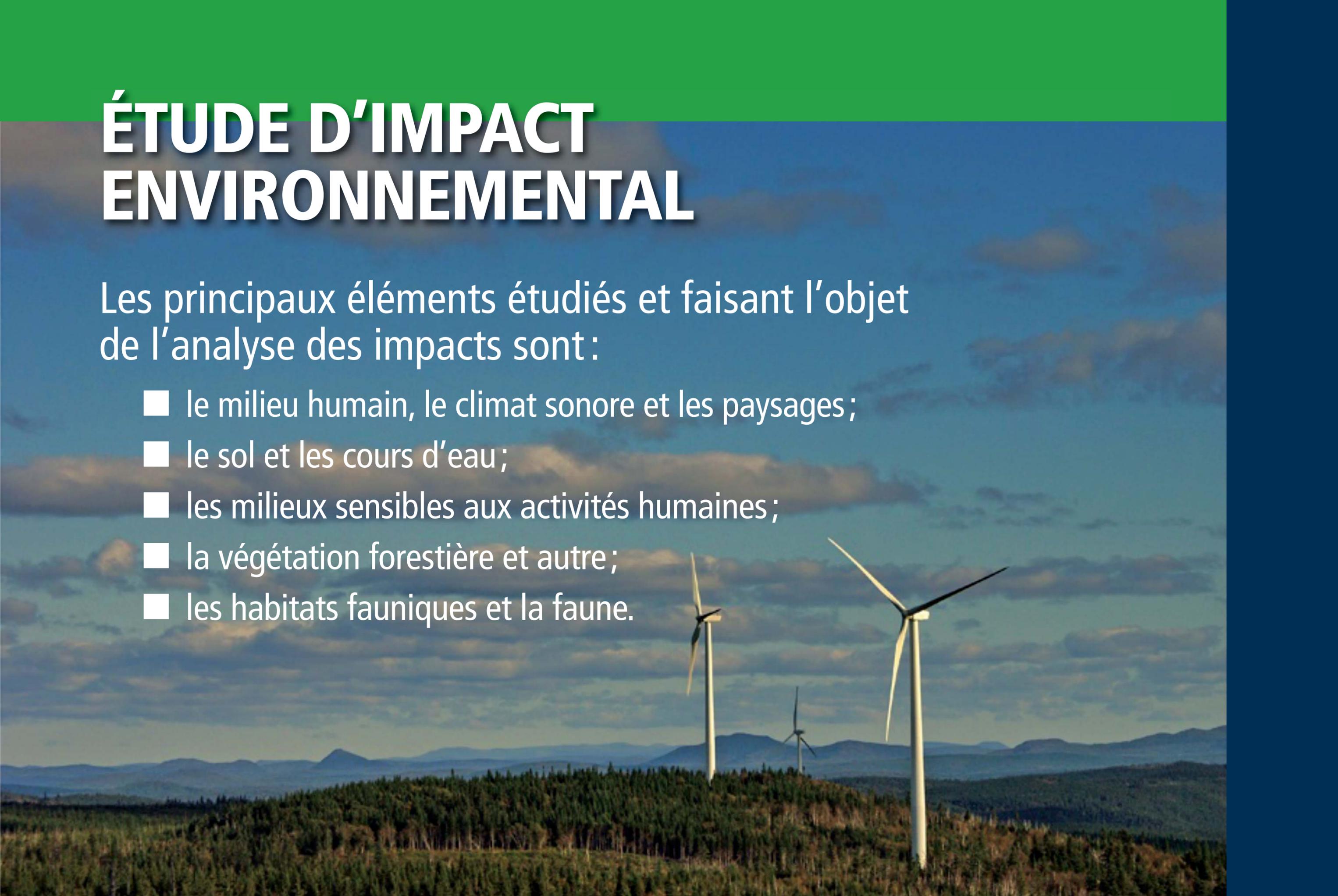
- | | |
|--|----------------|
| ■ Soumission | 19 mai 2010 |
| ■ Annonce des projets retenus par HQ | automne 2010 |
| ■ Début de l'étude d'impact environnemental | mars 2011 |
| ■ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), si requis | printemps 2012 |
| ■ Obtention de certificat d'autorisation du MDDEP (ministère de l'Environnement) | mai 2013 |
| ■ Début des travaux de construction | mai 2013 |
| ■ Mise en service du parc éolien | décembre 2013 |



ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les principaux éléments étudiés et faisant l'objet de l'analyse des impacts sont :

- le milieu humain, le climat sonore et les paysages ;
- le sol et les cours d'eau ;
- les milieux sensibles aux activités humaines ;
- la végétation forestière et autre ;
- les habitats fauniques et la faune.



ENVIRONNEMENT

Durant la construction

Principales mesures mises en œuvre afin de minimiser ou éviter les impacts :

- Utilisation d'abat poussière
- Protection des milieux aquatiques
- Re-vegetalisation des aires utilisées lors de la construction
- Consultation et suivi auprès de la population (comité de suivi)
- Réduire le plus possible le déboisement
- Pas de déboisement durant la période de nidification des oiseaux, si possible
- Utilisation des chemins ou des espaces dégagés existants
- Surveillance environnementale durant les travaux

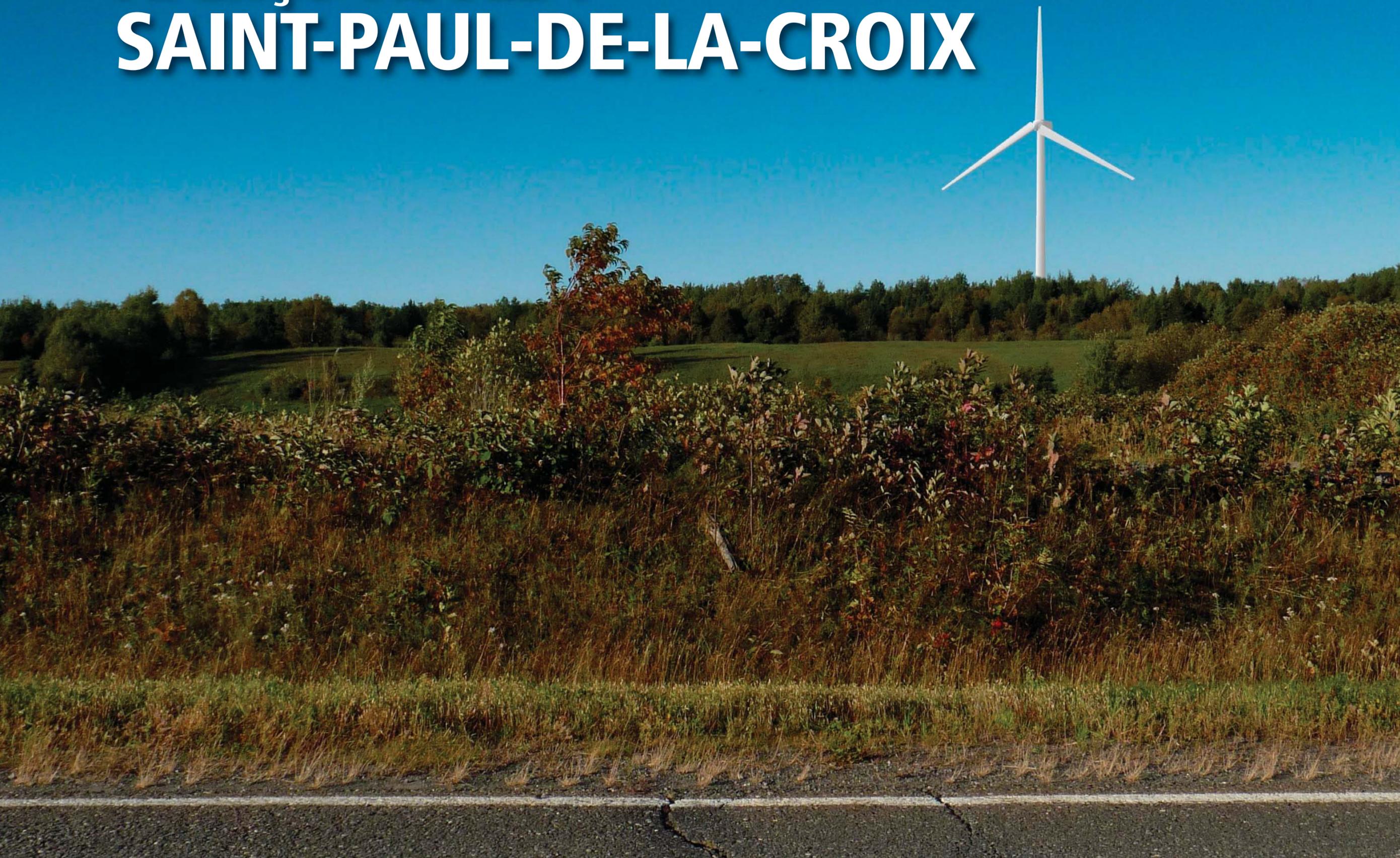
Un suivi environnemental est effectué en phase d'exploitation

PARTICIPATION DU PUBLIC

- Lors de la réalisation de l'étude d'impact, le public sera consulté.
- Le rapport d'étude d'impact, une fois publié, sera accessible à tous.
- Avant la construction, le projet pourrait faire l'objet d'audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
- Un comité de suivi sera mis en place durant la construction du projet.



APERÇU VISUEL 1 SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX



APERÇU VISUEL 2 SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX



INNERGEX DANS L'EST DU QUÉBEC

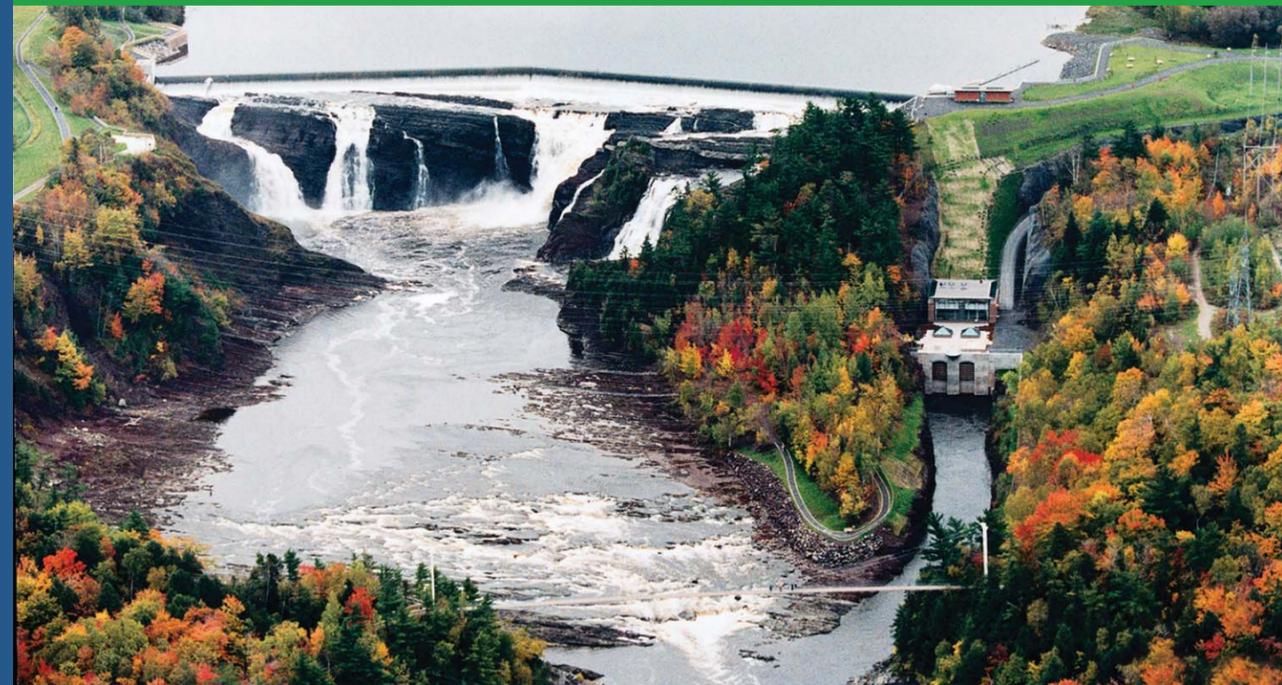
Parc éolien de Carleton



Parc éolien de Baie-des-Sables



Centrale Chaudière (Lévis)



Parc éolien de L'Anse-à-Valleau (Gaspé)



VOTRE OPINON EST IMPORTANTE



Nous souhaitons connaître votre opinion et vos commentaires sur ce que nous vous avons présenté. La table ci-dessous comporte des questionnaires que vous pouvez remplir à cet effet.

Merci de votre participation.